

CH-3003 Bern  
GS-EDI

---

Public Eye  
Avenue Charles-Dickens 4  
1006 Lausanne

Berne, le 16 avril 2019

## **Licences obligatoires pour une baisse des prix des médicaments en Suisse**

Chère Madame Luginbühl, Cher Monsieur Durisch

Je suis également préoccupé par la hausse constante des prix que les compagnies pharmaceutiques exigent pour les nouveaux médicaments. Les coûts croissants des médicaments constituent un grand défi pour notre système d'assurance sociale financé par les impôts et les primes.

Comme il l'indique dans sa réponse à l'interpellation Barrile 18.3677 du 14.09.2018 « Agir contre les prix excessifs des médicaments brevetés », le Conseil fédéral estime que les licences obligatoires ne sont pas un moyen approprié pour faire baisser les prix des médicaments. Selon le Conseil fédéral, d'autres mesures de réduction des coûts des médicaments sont indiquées, comme notamment celles visées dans le programme de réduction des coûts approuvé par le Conseil fédéral à la fin du mois de mars 2018, dont certaines sont actuellement en cours d'application dans le domaine des médicaments.

La protection des brevets est un droit d'exclusivité limité dans le temps qui incite à investir dans des produits innovants. Dans le cadre des produits pharmaceutiques, elle permet la recherche et le développement de nouveaux médicaments plus efficaces. Ainsi, une licence obligatoire ne peut être délivrée qu'à titre exceptionnel et dans les conditions prévues par la loi. Elle représente une mesure étatique exceptionnelle de dernier recours.

Le prix du médicament que vous citez à titre d'exemple, le PERJETA, a été fixé selon les dispositions légales et critères en vigueur. Il a été jugé efficace, approprié et économique, et a été ajouté à la liste des spécialités. Ce médicament est ainsi accessible aux patientes, son approvisionnement est garanti et l'intérêt public est préservé. Les conditions requises pour une licence obligatoire ne sont pas réunies. Une réévaluation du prix actuel n'est pas exclue à l'avenir.

Le Conseil fédéral s'évertue à continuer à améliorer la santé publique et à adapter les conditions cadres aux besoins actuels. Divers efforts sont déployés à l'international afin de définir le « prix juste » qui soit supportable par la société et qui garantisse l'approvisionnement. Dans le cadre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ou de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), d'intenses discussions sont menées sur la fixation des prix des médicaments et de nouvelles approches sont examinées. La Suisse participe à ces discussions et évalue constamment des mesures pouvant permettre une réduction des coûts en Suisse. J'apprécie grandement de recevoir des suggestions appropriées de la part de milieux intéressés, et les spécialistes de la santé du Conseil fédéral sont toujours disposés à discuter de telles propositions.

Meilleures salutations,

Alain Berset  
Conseiller fédéral